

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2022-03-34x-00320 Référence de la demande : n°2022-00320-011-001

Dénomination du projet : CMR Sonneur à ventre jaune_CPIESudcham

Lieu des opérations : -Département : Aube -Commune(s) : 10200 - Lévigny.

Bénéficiaire : CPIE Sud Champagne - Mathieu Aubry

MOTIVATION ou CONDITIONS

La demande de dérogation pour la capture ou l'enlèvement de spécimen d'espèces animales protégées portée par la personne morale « CPIE du Sud Champagne » se compose :

- d'un CERFA pour la capture du Sonneur à ventre jaune, du Triton crêté, du Triton palmé, du Triton ponctué, de la Grenouille verte (complexe des G ; vertes), de la Grenouille rousse et de la Grenouille agile. L'ensemble de ces espèces est susceptible d'être capturé lors de l'étude du Sonneur à ventre jaune (pour leur identification et sexage) avec relâché immédiat. Le Sonneur à ventre jaune fait l'objet d'un suivi particulier nécessitant la capture et la manipulation des individus.

- D'un courrier de la DREAL Grand-Est, Service eau, biodiversité, paysages Pôle espèces et expertise naturaliste à la Direction de l'eau et de la biodiversité Faune et Flore Sauvages du MTE, pour la sollicitation de l'avis du CNPN.

- D'un dossier technique « Demande de dérogation pour la capture d'espèces protégées d'amphibiens orientée sur le Sonneur à ventre jaune *Bombina variegata* Saison 2022 » produit par la CPIE du Sud Champagne (11 p. + annexes).

Contexte : Le CPIE du Sud Champagne est structure animatrice du PRA Sonneur à ventre jaune du Grand Est. Une action dans le cadre de ce PNA consiste à améliorer et valoriser les pratiques sylvicoles favorables à l'espèce. La présence du Sonneur à ventre jaune dans une forêt privée entraîne un conflit d'usage des chemins forestiers où cette espèce se reproduit dans les flaques, au moment des activités forestières. Sur conseil du CPIE, le propriétaire a aménagé des sites de reproduction potentiels (vasques d'une dizaine de mètres carrés) décalés de la voie de circulation des engins forestiers.

Objectifs et moyens :

La demande pour le Sonneur à ventre jaune s'inscrit dans les actions de son PNA. La demande est également valable pour les autres actions du CPIE comme les inventaires avec pour objectif d'améliorer les connaissances sur la répartition des amphibiens. Les techniques mises en œuvre sont classiquement utilisées pour les amphibiens (capture à l'épuisette). L'objectif global est d'évaluer cet aménagement (création de 11 sites de reproduction) par leur fréquentation par le Sonneur, en évaluant aussi la fréquentation des autres sites aquatiques dans un rayon de 400 m. La méthode de CMR est proposée (classiquement utilisée et validée pour cette espèce), permettant d'évaluer la taille de la population, des paramètres démographiques et les déplacements des individus. La durée de l'étude proposée est un minimum de 3 à 4 ans.

Les personnels impliqués dans l'étude ont la compétence pour la capture et la manipulation des amphibiens. Le Docteur H. Cayuela, expert sur l'écologie du Sonneur à ventre jaune, est nommé comme soutien scientifique de cette étude.

MOTIVATION ou CONDITIONS

Précaution sanitaire : Il est fait référence à des dispositions sanitaires : « Avant et après chaque sortie, le matériel (nasses, bottes, boîte d'identification, épuisettes, etc.) sera désinfecté ... Nettoyage du matériel utilisé à l'aide d'une brosse pour retirer boue, feuilles, branchages, etc. ▀ Pulvérisation d'une solution de Virkon à 1% sur tout le matériel en contact avec l'eau (p. 7). Le séchage du matériel (après désinfection) est aussi à recommander. L'exposition régulière du matériel au soleil pour son séchage complet contribue également à la destruction des agents pathogènes.

Avis : Les actions menées ne sont pas susceptibles d'impacter les espèces inventoriées ou faisant l'objet de ce suivi populationnel (Sonneur à ventre jaune). Le CNPN donne un avis favorable à cette demande.

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Nom et prénom du délégataire : Nyls de Pracontal

AVIS : Favorable []

Favorable sous conditions []

Défavorable []

Fait le : 4/05/2022

Signature :